



# ANIM'0

## jeunes

Recy  
Saint-Martin-sur-le-Pré

## Accueil de loisirs de Recy

enfants de 3 à 5 ans

du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024

Places limitées

Priorité aux Saint-Martinais et Recyots

## CENTRE AÉRÉ d'automne



**Association Anim' Jeunes**

Espace Roger Bertrand - Chemin des Sports 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRÉ


**Contact :** Florence PEREIRA, directrice du centre de Recy

✉ [animjeunes51@gmail.com](mailto:animjeunes51@gmail.com)  [animjeunes51520](https://www.facebook.com/animjeunes51520)

[www.mairie-saintmartinsurlepre.fr/vivre-a-saint-martin-sur-le-pre/associations/anim-jeunes/](http://www.mairie-saintmartinsurlepre.fr/vivre-a-saint-martin-sur-le-pre/associations/anim-jeunes/)

# SEMAINE 1

du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

- Permanence d'accueil de 07h45 à 09h et de 17h à 18h à l'école Fernand Vitry de Recy
- Possibilité de manger sur place (repas sorti du sac ou pique-nique - mise à disposition de réfrigérateurs et de micro-ondes)
- Fournir petit oreiller, petite couverture, doudou, tétine pour les enfants ayant besoin d'un temps calme ou d'une sieste
- Suivez l'activité de vos enfants en centre aéré sur notre page Facebook 

## MATIN

## APRÈS-MIDI

LUNDI

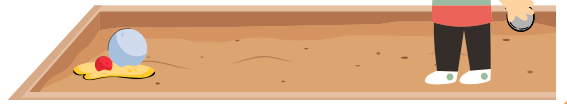
### Accueil



Bricolage Déco

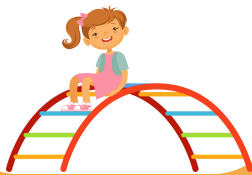


### Jeux de pétanque



MARDI

### Initiation baby-gym

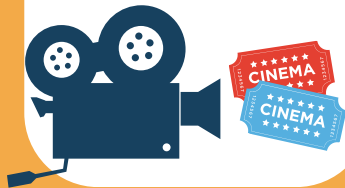


### Yoga et stretching



MERCREDI

### Film à la Comète



Sieste, temps calme pour les petits

### Maquillage et costumes



JEUDI

### Jeux extérieurs et cuisine



### Sortie à Grinyland



13h30



18h

VENDREDI

### Bricolage et peinture




### Chasse aux trésors



# SEMAINE 2

du lundi 28 au jeudi 31 octobre 2024

- Permanence d'accueil de 07h45 à 09h et de 17h à 18h à l'école Fernand Vitry de Recy
- Possibilité de manger sur place (repas sorti du sac ou pique-nique - mise à disposition de réfrigérateurs et de micro-ondes)
- Fournir petit oreiller, petite couverture, doudou, tétine pour les enfants ayant besoin d'un temps calme ou d'une sieste
- Suivez l'activité de vos enfants en centre aéré sur notre page Facebook 

## MATIN

## APRÈS-MIDI

LUNDI

### Accueil



Bricolage



Sieste,  
temps  
calme  
pour  
les  
petits

### Parcours de motricité



MARDI

### Peinture et décoration



### Sports extérieurs



MERCREDI

### Parc de jeux



09h30

# Kidoom



15h

Repas sur place



Musique  
et  
chants

JEUDI

### Cinéma



### Boum d'HALLOWEEN



VENREDI

Jour férié : Fête de la Toussaint



Des modifications peuvent apparaître au programme. Merci de votre compréhension.

## Permanences d'inscription :

le samedi 21 septembre de 10h00 à 12h00 (St Martinais/Recyots)

le samedi 28 septembre de 10h00 à 12h00 (extérieurs)

⚠️ à la Mairie de Recy Place de la Mairie 51520 RECY



### Pour inscrire votre enfant :

- Compléter le formulaire d'inscription en flashant ce QR-code
- **NOUS TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT PAR MAIL LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN SUR LE PRÉ**
- Vous présenter à l'une des permanences pour effectuer votre règlement

FLASHEZ ou



**CLIQUEZ-MOI**

	Saint Martinais et Recyots		Extérieurs (dont scolarisés et travaillant à St Martin et Recy)	
PLEIN TARIF				
semaine 1	67 €		77 €	
semaine 2	63 €		73 €	
TARIF CAF	Si QF* < 15 000€	Si QF* > 15 000€	Si QF* < 15 000€	SI QF* > 15 000€
semaine 1	47 €	57 €	57 €	67 €
semaine 2	43 €	53 €	53 €	63 €
TARIF MSA	Prévoir copie de votre bon MSA			

Sur tarifs CAF : **Quotient Familial\*** = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales (éléments apparaissant dans l'avis d'imposition)

### Pour profiter des activités proposées par Anim' Jeunes vous devez être adhérent :

- Cotisation annuelle : 25€

Tarif de la cotisation dégressif dès le 2ème enfant de la famille : 20 € puis 15 €

### Mode de règlement :

Espèces - Chèque à l'ordre d'Anim' Jeunes - Chèques vacances dûment remplis  
(auxquels s'ajoutent +2.5% du montant total de la somme payée en chèques ANCV)

**L'inscription vous sera confirmée par mail, après contrôle de votre dossier complet. Le règlement s'effectuera sur l'une des deux permanences.**

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique